

Grand-Prix d'Albret « Trophée Bernard Betuing »

Albret Golf Club - Du 03 au 04 novembre 2018
Email : contact@golf-albret.fr - Tél : 05 53 65 30 30 - www.golf-albret.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, répondant aux exigences des règles du statut d'amateur, licenciés auprès de la Fédération Française de Golf et s'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licenciés d'une fédération étrangère reconnue. Tous les joueurs licenciés en France devront présenter un **Certificat Médical de non contre indication à la pratique du golf qui devra avoir été enregistré à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS**. Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.
Epreuve non-fumeur : voir Vade-mecum 2018 § 1.2-2 (I-9/3).

II - FORME DE JEU

Simple Stroke-Play / 36 trous / 18 trous par jour / Classement sur l'addition des 2 jours.

Les joueurs sont répartis en 2 séries :

- **1 série Messieurs** : (catégorie 9 en 2017) comprenant 75 joueurs au maximum d'index ≤ à 12.4
- **1 série Dames** : comprenant 21 joueuses au minimum d'index ≤ à 15.4

Limitation du Champ : Si le champ des joueurs est trop important, les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les messieurs et dans les 1500 premières pour les dames, les joueurs de catégories Minimes, Benjamins ou U12 titulaires de la licence or Elite de l'année en cours qui ne rentreraient pas dans le champ avec leur classement au Mérite National Amateur, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué ci-dessus.

Wild-Cards : la Ligue d'Aquitaine dispose de **10 Wild-Cards** (incluses dans les 96 participants) pour des joueurs et joueuses ne répondant pas aux critères ci-dessus. La Ligue d'Aquitaine pourra céder tout ou partie de ces WC au Golf organisateur.

L'ordre du mérite et l'index pris en compte sera celui à la date limite d'inscription le 26 octobre. Les joueurs licenciés auprès d'une Fédération étrangère devront fournir une attestation d'index à cette date.

Les listes des inscrits et d'attente seront consultables sur le site du golf au plus tard le 27 octobre.

Les départs se feront le 1^{er} jour, par série et ordre croissant des index, le deuxième jour, dans l'ordre inverse des résultats du premier jour.

Classement : En cas d'égalité pour la première place pour chaque série, à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement deviendra définitif à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (par exemple : déclarer des co-vainqueurs).

III - ENGAGEMENTS

Inscription avant le vendredi 26 octobre à minuit, par écrit au Albret Golf Club - 177 Le Pusocq – 47230 Barbaste, en donnant les **noms, prénoms, n° de téléphone et n° de licence, accompagnée du droit d'engagement**.

Aucun engagement sans les droits d'inscription ne sera accepté. Ces droits d'inscription incluent la journée d'entraînement prévue le **vendredi 02 novembre** sur réservation des départs au Golf. Aucune annulation survenant après 1er novembre à minuit ne pourra faire l'objet d'un remboursement, sauf cas de force majeure.

Droit d'Inscription :

- Adultes : **80 €**
- Jeunes licenciés ffgolf de 25 ans et moins : **40 €** (nés de 1993 à 1999)
- Jeunes licenciés ffgolf de 18 ans et moins : **40 €** (nés en 2000 et après)
- Membres du Golf : **20 €** (membres de l'AS) / **20 €** (non membres de l'AS)

IV - REMISE DES PRIX

Les 3 premiers en brut de chaque série seront récompensés et recevront un souvenir.

V - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.